

canadien et américain ont autorisé la commercialisation de ces produits. Mais l'affaire d'IBT n'est pas la seule. Il y a eu d'autres scandales. C'est ainsi que plusieurs employés de la société Richardson-Merrill ont été inculpés à propos d'une drogue appelée le «MER/20».

La société Wallace Tiernan, qui fabriquait le produit chimique Dornwall a elle aussi falsifié les résultats des tests.

Les laboratoires McNeil n'ont pas plaidé non coupable quand ils ont été accusés de dissimuler des informations au sujet du «Flexin».

Les laboratoires Hazelon ont été inculpés pour avoir falsifié des données sur l'édulcorant artificiel aspartame et la drogue aldactone.

Le disque panalba a été retirée du marché en 1968 après qu'un inspecteur de l'administration américaine des aliments et des drogues eux découvert accidentellement des renseignements dans les dossiers des fabricants de ce produit.

La société Velsical Chemical a été inculpée en 1977 par un jury d'assises américain pour avoir détruit des renseignements prouvant que le chlordane heptachlore était cancérigène.

Il a été prouvé qu'un certain nombre de laboratoires privés avaient falsifié leurs tests. Nulle part, l'amendement que nous débattons aujourd'hui ne fait allusion à ce problème grave. Tout le système est fondé sur la confiance, mais il est clair que cette confiance a été trahie.

Le gouvernement de la Saskatchewan s'est inquiété devant le laxisme du gouvernement fédéral à l'égard de cette importante question dont dépendent la santé et le bien-être des Canadiens ainsi que la qualité de notre environnement. Le conseil consultatif de l'environnement de la Saskatchewan estime que la réglementation actuelle présente de grosses lacunes. Des agriculteurs, des employés d'élevateurs et beaucoup d'autres personnes présentent des troubles de santé dus à une exposition à des produits chimiques et, pourtant, on continue à faire un grand usage de produits chimiques dont l'innocuité est douteuse. Les résidus de ces produits contaminent les aliments, polluent les lacs, les rivières, les puits et les autres sources d'eau. Je reviendrai tout à l'heure à la pollution de l'eau qui a tellement d'importance pour la Saskatchewan et la région des Prairies.

Les rapports annuels de 1977-1978 et 1978-1979 du conseil consultatif de l'environnement de la Saskatchewan contiennent de cinglants reproches à l'endroit du système de réglementation des pesticides. Nous pouvons lire ce qui suit dans le rapport de 1978:

Le système de recherche et de réglementation actuel présente de sérieuses lacunes.

On peut y lire ensuite que le gouvernement fédéral ne fait pas suffisamment de recherches sur les produits chimiques qu'il approuve.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il a mis les chercheurs à la porte.

M. de Jong: Ce rapport précise également que les ministères de l'Agriculture et de la Santé doivent se fier dans une certaine mesure aux essais effectués au laboratoire par les fabricants de produits chimiques.

Il y a de quoi s'alarmer, monsieur l'Orateur. Le grand nombre de naissances d'enfants mort-nés ou présentant des malformations congénitales dans diverses régions de l'Ontario constitue certainement un signal d'alarme. J'ai soulevé la

Produits antiparasitaires—Loi

question bien des fois. Nous avons des rapports d'Environnement Canada sur la pollution des eaux de ruissellement dans les Prairies. Dans un article de *The Western Producer*, le 25 septembre 1980, on peut lire:

Une étude publiée l'année dernière par Environnement Canada qui révélait que pratiquement tous les animaux, poissons et oiseaux examinés dans l'ensemble des Prairies contenaient des traces de produits chimiques manufacturés, a donné lieu à de nombreuses critiques.

Nous avons un rapport d'une étude effectuée au lac Tobin, en Saskatchewan. Les chercheurs ont prélevé au fond du lac des organismes unicellulaires, les formes de vie les plus primitives, et y ont relevé de nombreuses anomalies. En d'autres termes, les produits chimiques si abondamment utilisés dans les Prairies finissent éventuellement par atteindre le réseau hydrographique, se déposent au fond des lacs et produisent des anomalies chez les êtres les plus simples.

Il s'agit là d'une première alerte. Nous ne pouvons continuer encore et toujours à déverser des quantités de plus en plus considérables de produits toxiques dans la nature sans finir par en subir les conséquences. Il y a des limites à la salubrité de l'air, de la terre et de l'eau. Nous en approchons rapidement. Il n'y a malheureusement rien dans le bill modificatif que propose le ministre pour remédier à ce très grave problème.

Je ne suis pas le seul à soulever cette question. J'ai en ma possession une lettre du sous-ministre de la santé et du bien-être social datée du 16 juillet 1980. On était alors en train de discuter de cet amendement. Essentiellement, le sous-ministre a proposé au ministère de l'Agriculture de mentionner de façon précise le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dans la loi sur les produits antiparasitaires, car celui-ci estime que le ministère de l'Agriculture n'est pas capable de juger avec impartialité les produits chimiques qui devraient être mis sur le marché.

● (1440)

Une voix: Il est incapable de s'occuper de ses propres laboratoires.

M. de Jong: En effet; l'observation est juste: il s'occupe mal de ses propres laboratoires.

Quant à notre parti, il est d'avis qu'une commission royale d'enquête ou une enquête spéciale s'impose; personnellement, je préférerais qu'il y ait une enquête parlementaire sur tous les aspects de la question des produits chimiques: fabrication, enregistrement, usage, pollution et élimination des déchets. Il est temps que nous commençons à avoir une vue d'ensemble des effets que ces nouvelles substances peuvent avoir sur l'écologie. Nous devons commencer à examiner en profondeur les solutions de remplacement, car sans doute commençons-nous à en élaborer. Je le répète, nous commençons à percevoir les signes précurseurs de dangers. Le temps presse.

Quels moyens devons-nous mettre en œuvre? Je ne suis pas de ceux qui préconisent l'interdiction de tous les produits chimiques. Mais j'estime que mon devoir de député m'oblige à mettre les Canadiens en garde et à leur signaler que nous commençons à percevoir des signes précurseurs de dangers, que nous aurons bientôt épuisé le temps dont nous disposons et que nous devons utiliser notre énergie et nos ressources à mettre au point d'autres moyens de lutter contre les parasites et les mauvaises herbes, vraisemblablement des moyens biologiques. Malheureusement, la proposition d'amendement dont nous sommes saisis ne correspond à aucune de ces préoccupations.